



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Liaison Bergerac Paris

Question écrite n° 5677

Texte de la question

M. Daniel Garrigue attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les retards répétés qui affectent les liaisons aériennes Bergerac-Paris et Paris-Bergerac, surtout le matin. Il apparaît, en effet, qu'en cas d'encombrement du trafic aérien, les services dépendants de l'Aviation civile, et notamment la CORTA, sacrifient délibérément les lignes qui sont considérées comme moins importantes. Or, ces lignes, et c'est particulièrement le cas pour Bergerac, desservent des régions extrêmement enclavées - absence d'autoroute, de voie express ou de liaison ferroviaire moderne -, dont elles sont le seul véritable élément de désenclavement. Cette situation est gravement préjudiciable, notamment lorsque les passagers sont des hommes d'affaires et dirigeants d'entreprises qui envisagent une implantation ou le développement de relations économiques avec une région dont le taux de chômage (14 à 15 %) est sensiblement supérieur à la moyenne nationale. Il lui demande, en conséquence, au moment où l'aménagement du territoire redevient enfin l'un des objectifs prioritaires de la politique nationale, de tout mettre en œuvre pour que la desserte de ville comme Bergerac fasse l'objet d'une attention prioritaire et pour que les services relevant de son autorité agissent en conséquence.

Texte de la réponse

Des retards significatifs ont en effet été rencontrés à la fin de l'année 1993 sur certaines liaisons aériennes avec la capitale, Bergerac-Paris en particulier. Ce problème doit d'une part être analysé dans le cadre de la très forte augmentation du trafic qui a été enregistrée au cours des dernières années dans le ciel français. C'est ainsi en particulier que le nombre annuel de vols traités au niveau national par les organismes du contrôle de la circulation aérienne, inférieur à 1 100 000 en 1985, atteignait près de 1 700 000 en 1992. La croissance du trafic, après un léger tassement en 1993, a repris à un rythme élevé au cours des premiers mois de l'année 1994. Le mois de mai 1994 est à ce titre en évolution de + 6,6 p. 100 par rapport au mois de mai 1993. Le nombre le plus élevé de vols contrôlés à ce jour dans le ciel français a même été enregistré le 20 mai dernier avec 6 220 vols dans la journée. La ponctualité des vols, qui s'était dans ce contexte fortement dégradée en France et plus généralement en Europe au cours des années 1989 à 1992, a retrouvé en 1993 un niveau globalement plus satisfaisant, grâce en particulier aux efforts consentis au cours des dernières années en matière d'investissements et de recrutements dans le domaine de la navigation aérienne ainsi qu'aux premiers effets des décisions prises en ce domaine par les ministres des transports des États membres de la conférence européenne de l'aviation civile. Cette amélioration s'est poursuivie au cours des premiers mois de l'année 1994. D'autre part, la question soulevée par l'honorable parlementaire doit être examinée dans le contexte des problèmes d'encombrement rencontrés sur l'aéroport d'Orly au cours des périodes de pointe, en particulier entre 7 h 30 et 9 heures le matin. Ces problèmes, qui ont été fortement ressentis au cours des derniers mois de l'année 1993, font intervenir de nombreux facteurs au titre desquels interviennent en particulier le nombre d'avions admis à la programmation et le mode de gestion en temps réel des flux du trafic. L'analyse effectuée à cette occasion a conduit à adopter une série de mesures spécifiques dans ce domaine qui conduisent en particulier à assurer un lien étroit entre les données de programmation et les données opérationnelles.

d'exploitation. L'application de ces mesures a permis d'améliorer le traitement des vols dont l'origine est la plus proche des zones régulées et qui d'une manière structurelle sont davantage soumis aux mécanismes de régulation que les vols d'origine plus lointaine. Dans le cas de Bergerac, le retard moyen a ainsi été ramené en dessous de 3 minutes au début de 1994. Les vols effectués depuis le début du mois de juin n'ont pour leur part pas subi de retard. Des dispositions sont prises pour que cette situation en nette amélioration puisse être maintenue à l'avenir de manière à ce que les liaisons de ce type jouent pleinement leur rôle en matière d'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Garrigue Daniel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5677

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 juin 1994

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2880

Réponse publiée le : 4 juillet 1994, page 3444